

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AR SYSTEMS

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 0 0 6 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue { biens services *	{	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	316	214	372 470		
				217		218	60 421		
						222	-2 451		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224			
	Production immobilisée*					226			
	Subventions d'exploitation reçues					230			
Autres produits									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	430 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	159 015	
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	75 799	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	4 419	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	60 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 1 088)						244	11 153	
	Rémunérations du personnel*						250	49 923	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	30 849	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254	18 568	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges {	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	409 959	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	20 481	
Produits financiers (III) 280 270 Charges financières (V)							294	599	
Produits exceptionnels (IV)							290	16	
Charges exceptionnelles (VI) {	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	5		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 024	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	17 138	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2				312	17 138	314	
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	3 024		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)					251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44. octies A) 987				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989						
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344						
	ZFANG (44 quaterdecies) 345								
	BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	20 162	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	20 162	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

22/38

HT